

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2024 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité

1. Commission Action Sociale et Solidarités – Modification de la délibération du 08 avril 2024

Madame La Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°26 du 23/09/2020 portant « Création des Commissions municipales » ;

Vu la délibération n°01 du 20/12/2021 portant « Installation de deux conseillères municipales » ;

Vu la délibération n°4 du 08/04/2024 portant « *Composition des commissions – Modification* » ;

Considérant qu'en raison d'une coquille dans la liste présentée pour la commission « *Action Sociale et Solidarités* » dans la délibération n°4 du 08/04/2024, un siège est toujours vacant dans cette commission.

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection du siège demeuré vacant à la « *Commission Action Sociale et Solidarité* ».

Considérant que par délibération du 23/09/2020 le conseil municipal a créé huit commissions thématiques à l'échelle de Vire Normandie comportant chacune dix-huit membres. Afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle, chaque groupe y est représentée sur la base de la part dont ses membres occupent au sein du conseil municipal, à savoir :

- Majorité : 36 (76,60 %) soit 14 membres ;
- Groupe « Vire Normandie, ensemble c'est mieux » : 9 (19,15 %) soit 3 membres
- Groupe « Vire Normandie, écologie et solidaire » : 2 (4,25 %) soit 1 membre

Considérant que, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Toutefois, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Dans ce cas, le vote a lieu au scrutin ordinaire à main levée. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte (plus de la moitié des suffrages exprimés), il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20240613-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024
Publication : 14/06/2024

Délibération n°2024/06/03/01 du 3 juin 2024 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Considérant l'avis favorable du bureau du 22/05/2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- Adopte à l'unanimité le vote au scrutin ordinaire à main levée.
- Après appel à candidature, de désigner le siège vacant à la commission « Action Sociale et Solidarités ».
- La présente délibération modifie la délibération n°4 du 08/04/2024 portant « Composition des commissions – Modification » ;

Commission « Action sociale et Solidarités »		
1. Catherine Madelaine	7. Martine Robbes	13. Lyliane Maincent
2. Philippe Malléon	8. Françoise Foubert	14. Annie ROSSI
3. Nadine Letellier	9. Marie-Ange Cordier	15. Régine Renault
4. Marie-Claire Lemarchand	10. Aurélie Massé	16. Maryse Duvaux
5. Cindy Coignard	11. Nathalie Le Dréau	17. Pascal Martin
6. Fernand Chenel	12. Marie-Noëlle Ballé	18. Gilles Allègre

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	38	5
Vote Contre	0	0
Abstentions	2	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240613-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/01 du 3 juin 2024 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents: 05

Le 3 juin 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 mai 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 28 mai 2024.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LABRENE Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception par le préfet : 13/06/2024

014-200060176-20240613_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/01 du 3 juin 2024 à 20h30



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLÉ Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240613-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024
Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/01 du 3 juin 2024 à 20h30

